

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 406 rapportant un permis d'occupation du domaine privé.

n° 406

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 avril 1950

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro
30 avril 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 juillet 1924 portant fixation et organisation du domaine privé de la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté du 5 décembre 1925 fixant les modalités d'application- du décret du 29 juillet 1924 susvisé

Vu l'arrêté n°870 du 10 août 1949, ensemble la délibération du Conseil représentatif en date du 20 juillet 1949

Sur le rapport du chef du service des domaines

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 10 avril 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendue exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 10 mars 1950 rapportant le permis d'occupation de 1 hectare, 18 ares, 10 centiares, à Ambouli, accordé à la mission catholique par arrêté n° 876 du 16 août 1949. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, SADOUL.